

RCS : AUBENAS Code greffe : 0702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00414 Numéro SIREN : 793 838 277 Nom ou dénomination : 7 SERVICES
--

Ce dépôt a été enregistré le 03/07/2017 sous le numéro de dépôt 2565

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
AUBENAS

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2017/002565**
n° de gestion : **2013B00414**
n° SIREN : **793 838 277 RCS Aubenas**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Aubenas certifie avoir procédé le 03/07/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

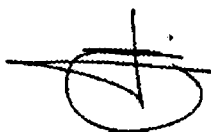
7 SERVICES - Société par actions simplifiée
60 rue du Docteur Meynier 07260 Joyeuse -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



333169

S 2 M SAS
100, Impasse de la Marjolaine
38500 - COUBLEVIE
SIRET : 812 218 006 000 11
Téléphone : 04 76 05 29 94

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

D'AUBENAS

Dépôt n° 2565

03/07/17
REÇU le
30 JUIN 2017
TRIBUNAL DE COMMERCE

michel.segui.38@orange.fr

GREFFE TRIBUNAL COMMERCE DE
AUBENAS
MAIRIE ANNEXE
10 Rue Georges Couderc

07200 - AUBENAS

VOIRON, le 21 Juin 2017
Nos références : MS/MS 2017040

Concerne : 7 SERVICES SAS
60, Rue Docteur Meynier
07260 - JOYEUSE

Madame,

En vue du dépôt des comptes annuels au 31 Décembre 2015 de la
SAS 7 SERVICES, veuillez trouver ci-joint :

- ✦ BILAN au 31 Décembre 2016.
- ✦ ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 16 Juin 2017
- ✦ Un chèque d'un montant de 45.48 Euros.

Nous vous en souhaitons bonne réception.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

M. SEGUI.

7 SERVICES
Société par Actions simplifiée au capital de 1000 Euros
60, Rue du Docteur Meynier
07260 - JOYEUSE
RCS AUBENAS 793 838 277

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU SEIZE HUIT JUIN DEUX MILLE DIX-
SEPT**

PROCES VERBAL DE DELIBERATION

Exercice clos le 31 Décembre 2016

L'an deux mille dix-sept et le seize Juin, à quatorze heures, les actionnaires de **7 Services S A.S, société par actions simplifiée** se sont réunis au siège social **60, Rue Docteur Meynier 07260 JOYEUSE**, et dont le **capital de mille Euros, identifiée sous le numéro 793 838 277 00010** divisé en 100 actions de dix Euros, en assemblée sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Etaient présents :

Madame Fabienne SEGUI, demeurant La Font du Bouchet 07260 ROSIERES, titulaire de 90 actions

Monsieur Christophe MARTINEZ, demeurant La Font du Bouchet 07260 ROSIERES, titulaire de 10 actions.

L'assemblée est présidée par Madame Fabienne SEGUI, actionnaire présente et acceptant qui possède le plus grand nombre d'actions.

Le Président constate que les actionnaires présents de 7 SERVICES SAS possèdent ensemble 100 actions et que, en conséquence, l'assemblée est habilitée à voter toutes les décisions figurant à l'ordre du jour.

Le Président constate que tous les actionnaires ont été régulièrement représentés et qu'en conséquence, les questions figurant à l'ordre du jour, exigeant une décision unanime peuvent être votées.

Le Président constate que tous les associés ont été régulièrement convoqués dans le respect des dispositions statutaires, les actionnaires lui en donnent acte.

Le Président met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion.
- L'inventaire.
- Les comptes annuels.
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce.
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Le président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016.
2. Affectation des résultats.
3. Quitus au Président.

Puis, lecture est donnée du rapport du président.

La discussion est ouverte. Le président commence par donner réponse aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des actionnaires donne acte au Président de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectés et notamment de la mise à disposition des actionnaires pendant les quinze jours francs qui ont précédé l'Assemblée Générale de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des actionnaires après avoir entendu la lecture du rapport du Président approuve ledit rapport ainsi que le bilan de l'exercice 2016 tels qu'ils sont présentés par le Président, et qui font apparaître pour ledit exercice un **résultat bénéficiaire de cinquante-sept mille quarante Euros et soixante-cinq centimes. (57040.65 Euros)**

L'assemblée décide d'affecter ce résultat de la manière suivante :

Report à nouveau	24209.67 Euros
Bénéfice	57040.65 Euros
A affecter	81250.32 Euros
Report à nouveau	81250.32 Euros

Le compte de report à nouveau créditeur est porté à 81250.32 Euros.

Conformément à la loi, il est précisé qu'il a été distribué au titre des trois derniers exercices :

EXERCICE	DIVIDENDE GLOBAL
31 12 2015.....	0 Euro
31 12 2014.....	0 Euro
31 12 2013.....	0 Euro

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La convention de loyer entre Christophe MARTINEZ et la Société 7 SERVICES approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 18 Juin 2016 s'est poursuivie sur l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités devant être effectuées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

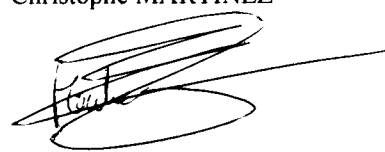
CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à seize heures trente.

De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président Fabienne SEGUI et visé par les actionnaires présents à l'assemblée.

Fabienne SEGUI

Christophe MARTINEZ



7 SERVICES
Société par Actions simplifiée au capital de 1000 Euros
60, Rue du Docteur Meynier
07260 - JOYEUSE
RCS AUBENAS 793 838 277

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU SEIZE HUIT JUIN DEUX MILLE DIX-
SEPT**

PROCES VERBAL DE DELIBERATION

Exercice clos le 31 Décembre 2016

L'an deux mille dix-sept et le seize Juin, à quatorze heures, les actionnaires de **7 Services S A.S, société par actions simplifiée** se sont réunis au siège social **60, Rue Docteur Meynier 07260 JOYEUSE, et dont le capital de mille Euros, identifiée sous le numéro 793 838 277 00010** divisé en 100 actions de dix Euros, en assemblée sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Etaient présents :

Madame Fabienne SEGUI, demeurant La Font du Bouchet 07260 ROSIERES, titulaire de 90 actions

Monsieur Christophe MARTINEZ, demeurant La Font du Bouchet 07260 ROSIERES, titulaire de 10 actions.

L'assemblée est présidée par Madame Fabienne SEGUI, actionnaire présente et acceptant qui possède le plus grand nombre d'actions.

Le Président constate que les actionnaires présents de 7 SERVICES SAS possèdent ensemble 100 actions et que, en conséquence, l'assemblée est habilitée à voter toutes les décisions figurant à l'ordre du jour.

Le Président constate que tous les actionnaires ont été régulièrement représentés et qu'en conséquence, les questions figurant à l'ordre du jour, exigeant une décision unanime peuvent être votées.

Le Président constate que tous les associés ont été régulièrement convoqués dans le respect des dispositions statutaires, les actionnaires lui en donnent acte.

Le Président met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion.
- L'inventaire.
- Les comptes annuels.
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce.
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Le président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016.
2. Affectation des résultats.
3. Quitus au Président.

Puis, lecture est donnée du rapport du président.

La discussion est ouverte. Le président commence par donner réponse aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des actionnaires donne acte au Président de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectés et notamment de la mise à disposition des actionnaires pendant les quinze jours francs qui ont précédé l'Assemblée Générale de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des actionnaires après avoir entendu la lecture du rapport du Président approuve ledit rapport ainsi que le bilan de l'exercice 2016 tels qu'ils sont présentés par le Président, et qui font apparaître pour ledit exercice un **résultat bénéficiaire de cinquante-sept mille quarante Euros et soixante-cinq centimes. (57040.65 Euros)**

L'assemblée décide d'affecter ce résultat de la manière suivante :

Report à nouveau	24209.67 Euros
Bénéfice	57040.65 Euros
A affecter	81250.32 Euros
Report à nouveau	81250.32 Euros

Le compte de report à nouveau créditeur est porté à 81250.32 Euros.

Conformément à la loi, il est précisé qu'il a été distribué au titre des trois derniers exercices :

EXERCICE	DIVIDENDE GLOBAL
31 12 2015.....	0 Euro
31 12 2014.....	0 Euro
31 12 2013.....	0 Euro

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La convention de loyer entre Christophe MARTINEZ et la Société 7 SERVICES approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 18 Juin 2016 s'est poursuivie sur l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités devant être effectuées.

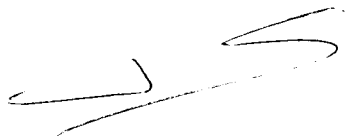
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à seize heures trente.

De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président Fabienne SEGUI et visé par les actionnaires présents à l'assemblée.

Fabienne SEGUI



Christophe MARTINEZ



COMPTES ANNUELS

7 SERVICES SAS

60, Rue Docteur Meynier

07260 JOYEUSE

BILAN du 01 Janvier 2016 au 31 Décembre 2016

Durée 12 mois

N° SIRET 79383827700010

Code NAF 9609Z

La Présidente

Fabienne SEGUI



Sommaire

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

----- <i>B I L A N</i> -----	<i>1</i>
<i>Bilan Actif et Passif</i>	<i>2</i>
----- <i>R E S U L T A T</i> -----	<i>3</i>
<i>Compte de résultat</i>	<i>4</i>
----- <i>A N N E X E</i> -----	<i>5</i>
<i>Règles et méthodes comptables</i>	<i>6</i>
<i>Actif Immobilisé</i>	<i>8</i>
<i>Amortissements</i>	<i>9</i>
<i>Charges à payer</i>	<i>10</i>
<i>Charges constatées d'avance</i>	<i>11</i>

Etats financiers au 31/12/2016

Bilan

Bilan

Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2016			31/12/2015
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	2 850	1 496	1 354	
	Immobilisations corporelles	17 196	6 904	10 292	13 995
	Immobilisations financières (1)				
	Total I	20 046	8 400	11 646	13 995
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en-cours de production				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	6 931		6 931	
	Créances clients et comptes rattachés (2)	166 286		166 286	151 100
	Autres créances (3)	43 851		43 851	56 142
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	49 694		49 694	56 194
	Charges constatées d'avance	3 507		3 507	3 451
Total II		270 269		270 269	266 886
Total général I + II		290 315	8 400	281 915	280 882

Passif

		31/12/2016	31/12/2015
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	1 000	1 000
	Ecart de réévaluation		
	Réserve légale	100	
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	24 210	(1 696)
	RESULTAT DE L'EXERCICE	57 041	26 005
	Provisions réglementées	3 000	3 000
Total I		85 350	28 310
Provisions pour risques et charges			
Total II			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	5 726	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	12 606	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	95 316	50 377
	Autres dettes	82 916	202 195
	Produits constatés d'avance		
Total III		196 565	252 572
Total général I+II+III		281 915	280 882

(1) Dont immobilisations financières - 1 an

(2) Dont créances à plus d'un an

(3) Dont comptes courants associés débiteurs

(4) Dont dettes à plus d'un an

Coût de revient des immobilisations acquises

Prix de vente hors TVA des immob. cédées

2 850

Etats financiers au 31/12/2016

**Compte
de
résultat**

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		31/12/2016	31/12/2015
RESULTAT COMPTABLE	Export	12 mois	12 mois
Ventes de marchandises			220
Production vendue (Biens)			738 401
Production vendue (Services et Travaux)		797 104	
Productions stockée			
Production immobilisée		1 000	5 000
Subventions d'exploitation reçues		103	83
Autres produits			
Total des produits d'exploitation		798 207	743 704
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		1 420	1 350
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)			
Autres achats et charges externes		254 930	298 840
Impôts, taxes et versements assimilés		7 154	5 817
Rémunérations du personnel		418 315	366 310
Charges sociales		48 682	37 170
Dotations aux amortissements et dépréciations		5 199	8 150
Dotations aux provisions			
Autres charges		56	22
Total des charges d'exploitation		735 756	717 658
RESULTAT D'EXPLOITATION		62 451	26 046
Produits financiers		(1)	68
Produits exceptionnels		519	
Charges financières			
Charges exceptionnelles		146	
Impôts sur les bénéfices		5 782	109
BENEFICE ou PERTE		57 041	26 005
RESULTAT FISCAL		Col. 1	Col. 2
Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			
Provisions non déductibles			
Impôts et taxes non déductibles		5 782	
Réintégrations diverses			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime			
Exonérations ou abattement sur le bénéfice			24 510
Déductions diverses			
RESULTAT FISCAL avant imputation des déficits antérieurs (Bénéfice col.1-Déficit col.2)		38 313	
Déficit de l'exercice reporté en arrière			
Déficits antérieurs reportables			
RESULTAT FISCAL après imputation des déficits (Bénéfice col.1-Déficit col.2)		38 313	

Etats financiers au 31/12/2016

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **281 915** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **798 725** euros et un total **charges** de **741 684** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **57 041** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2016** et finit le **31/12/2016**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pour la première application en 2005 des nouvelles règles comptables relatives à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs (Règlement CRC 2004-06), l'entité a fait le choix de la méthode prospective.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Etat de l'actif immobilisé

Etat exprimé en euros	Déb d'exercice	Augmentations		Diminutions		31/12/2016
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p. à p.	Cessions - H.S.	
Frais d'étab. rech. & dévelop.						
Autres immobilisations incorporelles	5 000		2 850		5 000	2 850
Avances et acomptes						
TOTAL IMMO. INCORPOR.	5 000		2 850		5 000	2 850
Terrains						
Aménagements fonciers						
Amélioration du fonds						
Constructions						
Instal. technique matériel et outil.	5 256					5 256
Autres immobilisations corporelles	11 940					11 940
Animaux reproducteurs						
Animaux de service						
Plantations pérennes et aut. végé.						
Immo. corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMO. CORPORELLES	17 196					17 196
Participations et Créances rat.						
Prêts						
Autres immo. financières						
TOTAL IMMO. FINANCIERES						
TOTAL GENERAL	22 196		2 850		5 000	20 046

Etat des amortissements

Etat exprimé en euros	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	31/12/2016
Frais d'établissement et de recherche & développement				
Autres immobilisations incorporelles	5 000	1 496	5 000	1 496
TOTAL	5 000	1 496	5 000	1 496
Terrains				
Aménagements fonciers				
Constructions				
Instal. technique matériel et outillage	640	640		1 280
Autres immobilisations corporelles	2 560	3 063		5 623
Animaux reproducteurs				
Animaux de service				
Plantations pérennes et autres végétaux immobilisés				
TOTAL	3 200	3 703		6 904
TOTAL GENERAL	8 200	5 199	5 000	8 400

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort.fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort.fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et rech. & dévelop.							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Aménagements fonciers							
Constructions							
Instal. technique matériel et outillage							
Autres immobilisations corporelles							
Animaux reproducteurs							
Animaux de service							
Plantations pérennes							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL GENERAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros		31/12/2016
Total des Charges à payer		58 193
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		18 188
<i>FACT A RECEVOIR</i>	<i>18 188</i>	
Dettes fiscales et sociales		40 005
<i>PROVISIONS CONGES PAYES</i>	<i>27 464</i>	
<i>CHARG.SOC/CONGES A PAYER</i>	<i>5 333</i>	
<i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	<i>7 208</i>	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2016
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			3 507
ASSURANCES		3 507	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			3 507